

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

71 Rue Jeanne d'Albret

BP 60547

32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

**REUNION DU BUREAU
16 septembre 2024 à 09h30**

Décision N° 2024 011 B

Membres convoqués : 7

Présents : 5

Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF à Mme Charline DUMONT, Mme Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Monsieur Bernard KSAZ.

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.
M. Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance

OBJET : Projets de construction de logements inclusifs à AIGNAN

LE BUREAU par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

Nous avons été sollicités en début d'année par un collectif de citoyens pour un projet d'habitat inclusif sur la commune de AIGNAN.

Ce collectif est regroupé dans l'association loi 1901 « Habitat partagé sur Aignan ». Son objet est de réaliser un projet de Territoire autour d'habitats partagés ou inclusifs sur Aignan, dans le cadre du **BIEN VIEILLIR**, pour soutenir les personnes âgées à domicile et leurs proches aidants.

Le projet d'habitat inclusif à destination des +de 65 ans intègre la dimension de se loger dans un habitat ordinaire, une dimension d'accompagnement et de soutien dans l'autonomie et une dimension de partage des temps de la vie quotidienne via le projet de vie sociale et partagée.

L'association est impliquée et a déjà réalisé des ateliers participatifs sur le projet d'habitat inclusif au mois d'avril 2024 avec 39 participants qui ont été répartis en 3 ateliers : vie sociale et partagée, espaces verts, architecture.

Le projet d'Aignan couvre le territoire en partenariat avec plusieurs communes limitrophes. Nous pourrions être la maîtrise d'ouvrage pour la partie construction et la gestion des logements. Le projet social serait porté par l'association.

Il s'agirait d'un projet comprenant entre 8 et 10 logements. La commune mettrait à notre disposition un terrain.

A ce stade du dossier, il nous reste à déterminer la feuille de route et à mettre en place le partenariat.

DECIDE

- De se prononcer sur le principe de réaliser le projet immobilier de cet habitat inclusif.
- D'autoriser Madame la Directrice Générale à engager l'ensemble des négociations et démarches nécessaires à la conclusion de ce projet.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ



Pour : 7

Abstention : 0

Contre :